

## Rapport N° 242/2021

### Réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan « Gardons une eau pure et économisons-la »

---

Nyon, le 25 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 10 mai 2021, étaient présents : Caroline Bordier, Chloé Besse, Pierre Girard, Valérie Mausner Leger, Michèle Miéville-Blondel, Jaqueline Naepflin Karlen, Sacha Soldini, Yves Gauthier-Jaques ;  
Monsieur le Syndic Daniel Rossellat et Thomas Deboffe pour la Municipalité.

La Municipalité a effectué un travail très impressionnant. La commission salue un rapport-préavis très bien fait, et très complet. La commission a appris que la consommation d'eau par habitant à Nyon a baissé d'environ 2%, tenant compte de tous les consommateurs (industrie, privés, bâtiments communaux). La diminution est faible mais sensible.

La Municipalité invite la commission à lui faire des suggestions dans le présent rapport.

La Municipalité a travaillé sur un plan de réduction de la consommation d'eau, qui fait le bilan sur plusieurs projets, et explore des actions à mettre en œuvre dans ce domaine.

L'action la plus spectaculaire a lieu sur les 42 fontaines, avec l'installation d'électro-vannes commandées à distance, et l'extinction nocturne. Ceci sera terminé en 2023, avec les budgets de fonctionnement habituels. La commission note que la Municipalité ne souhaite pas devoir apposer des plaques "*Eau non potable*" sur les fontaines. Cela peut en effet se comprendre sur certaines fontaines d'importance, mais pas sur toutes...La commission formule le vœu que la consommation d'eau des fontaines soit abaissée, et pour ce faire, elle propose d'installer des petits abreuvoirs avec un bouton-poussoir "à l'américaine", qui permettent une vraie économie d'eau, tout en permettant aux gens de se désaltérer.

La commission apprend que l'ensemble des fontaines de Nyon consomment environ 157'000 m<sup>3</sup> d'eau par année, ce qui est considérable, et qu'une solution doit impérativement être rapidement mise en place pour diminuer cette consommation. En comparaison, la piscine de Colovray consomme (avant la pose des bâches nocturnes) environ 40'000 m<sup>3</sup> d'eau.

La Municipalité se préoccupe aussi de la perméabilité des sols, qui permet de réduire les arrosages autour des plantations publiques. De plus, la stratégie de végétalisation est satisfaisante pour éviter le ruissellement.

La commission invite la Municipalité à étudier les possibilités de mieux sensibiliser les Nyonnais et les Nyonnaises quant à l'usage de l'eau pour l'arrosage. Cela pourrait être fait par une meilleure communication via le site *nyon.ch*, une méthode à télécharger, ou des actions ponctuelles de sensibilisation comme la « journée de l'eau ». La commission souhaite aussi que le "*Guide des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité*" soit plus largement diffusé, il contient semble-t-il un volet sur l'arrosage. La commission suggère de plus de créer un flyer durant l'été décrivant les méthodes d'arrosage économiques et par conséquent écologiques, pour éviter de gaspiller la

précieuse ressource. On pourrait aussi imaginer pouvoir le télécharger facilement sur le site de nyon.ch.

Concernant la récupération d'eau de pluie, la Municipalité affirme que cela se fait partout où c'est possible et efficace. Il n'y a pas de mutualisation des citernes entre les immeubles communaux. Des WC à l'eau de pluie ont été mis en place dans les alpages et à l'UAPE du Cèdre Magique. Un Conseiller mentionne que Gland subventionne les récupérateurs d'eau de pluie installés par les particuliers.

Une augmentation de tarification progressive du prix de l'eau est discutée au sein de la commission mais repoussée, l'eau étant un bien public qui doit rester accessible.

La Municipalité lui préfère la sensibilisation.

La commission suggère aussi de faire figurer sur la facture, dès que ce sera techniquement possible, les horaires de consommation des citoyens, afin que ceux-ci prennent conscience de leurs pics de consommation.

La commission demande aussi qu'un effort de sensibilisation soit fait quant aux grilles d'écoulement car celles-ci vont directement dans le lac, sans passer par une STEP. De nombreux citoyens ignorent cela et ne jetteraient probablement pas leurs mégots/produits de nettoyage des trottoirs dans les grilles s'ils étaient conscients de cela. La commission suggère de continuer la prévention auprès des privés/boutiques quant au nettoyage des trottoirs avec des détergents. La commission suggère de mettre systématiquement des plaques sur les grilles d'écoulement, de manière durable (pas des autocollants), afin de sensibiliser la population à cette problématique.

La commission relève une fois encore le gros effort fait par la Municipalité pour la belle réponse faite à ce postulat, et l'encourage à poursuivre dans cette voie en intensifiant les efforts.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 242/2021 - Réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan « Gardons une eau pure et économisons-la »,

**oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport-préavis N° 242/2021 valant réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan « Gardons une eau pure et économisons-la ».

La Commission :

Caroline Bordier (présidente et rapporteure), Chloé Besse, Pierre Girard, Valérie Mausner Leger, Michèle Mieville-Blondel, Jaqueline Naepflin Karlen, Sacha Soldini, Yves Gauthier-Jaques